

ADHÉSION SNAO 2025*

*Année civile 2025



Rejoignez-nous!



ADHÉRER AU SNAO

POUR LA PROFESSION ET POUR VOUS, C'EST :

- ▶ Défendre la profession en soutenant ses initiatives
- ▶ Des conseils juridiques personnalisés
- ▶ 30% de crédit d'impôts si vous êtes salarié.e.s
- ▶ Des tarifs préférentiels sur les formations UNRIO



Modalités d'adhésion 2025

Pour adhérer, c'est simple et rapide !



1. **Connectez-vous :** <https://extranet.orthoptiste.pro>
2. **Entrez vos identifiants** pour vous connecter à votre espace personnel
3. **Mettez à jour vos coordonnées** personnelles et professionnelles. **Nouveauté: N° RPPS à renseigner**
4. **Communiquez votre adresse e-mail** puis **votre pseudo Facebook** pour pouvoir rejoindre le groupe réservé aux adhérents.

Pour toute adhésion, joindre une copie de votre diplôme (certificat de scolarité valide pour les étudiants) dans votre espace extranet. **Pensez à signaler tous les changements concernant vos coordonnées.**

De base : 290€

Soutien : > 290€*

Allégée : 183€

Salarié exclusif secteur privé : 188€**

1re année d'exercice libéral : 180€

Salarié secteur public et/ou médico social > 0.25 ETP : 95€

Recherche d'emploi : 85€

Cotisation centrale syndicale : 98€

Retraité : 105€

Étudiant : 35€

Droits de première inscription ou de réinscription : 30€ qui s'ajoutent à la cotisation si vous n'avez jamais été inscrit ou si vous avez interrompu votre adhésion.

Si vous êtes orthoptiste **SALARIÉ :**

En cas de déduction forfaitaire, le montant total doit être inscrit en crédit d'impôt et **30% de la cotisation sera déduite de vos impôts**. En cas de déclaration aux frais réels, la cotisation est à inscrire avec les autres frais professionnels.

Si vous êtes orthoptiste **LIBÉRAL :**

Le montant doit figurer dans la rubrique « cotisations syndicales et professionnelles ».



Facilités de paiement

Paiement fractionné

CB en ligne, Prélèvement SEPA

NEW

30% crédit d'impôts



En 2025, le seul syndicat avec vous, partout.

